

Fiche de procédure

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2007/0804(CNS) Procédure terminée
<p>Traité de Prüm: approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière. Initiative Belgique, Bulgarie, Allemagne, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Italie, Finlande, Portugal, Roumanie et Suède</p> <p>Voir aussi 2015/0804(CNS) Voir aussi 2015/0805(CNS) Voir aussi 2015/0806(CNS) Voir aussi 2015/0813(CNS) Voir aussi 2016/0813(CNS) Voir aussi 2016/0814(CNS) Voir aussi 2016/0815(CNS) Voir aussi 2017/0801(CNS) Voir aussi 2019/0012(NLE) Voir aussi 2019/0013(NLE)</p> <p>Sujet 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30 Lutte contre la criminalité 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/0804(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi 2015/0804(CNS) Voir aussi 2015/0805(CNS) Voir aussi 2015/0806(CNS) Voir aussi 2015/0813(CNS) Voir aussi 2016/0813(CNS) Voir aussi 2016/0814(CNS) Voir aussi 2016/0815(CNS) Voir aussi 2017/0801(CNS) Voir aussi 2019/0012(NLE) Voir aussi 2019/0013(NLE)
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 031-p1-aa; Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 032; Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 30-p1-aa, b; Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 034-p2c
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/6/46815